REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1649

Attribution d'une subvention ponctuelle de 3 000 euros à l'Association "Lyon 5 Handball" pour l'organisation d'événements à destination de publics spécifiques

Direction des Sports

Rapporteur: M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES:

2015/1649 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON 5 HANDBALL" POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association «Lyon 5 Handball», créée en 2011, est située 207 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5^e et est affiliée à la Fédération Française de Handball. Elle a pour vocation le développement de la pratique sportive, notamment du handball, tout en privilégiant une action sociale importante afin de permettre à des publics spécifiques de pratiquer une activité physique.

L'Association «Lyon 5 Handball» compte 162 licenciés (139 hommes et 23 femmes) dont 49 de moins de 18 ans (chiffres de la saison sportive 2014-2015).

Cette association prévoit l'organisation de plusieurs événements pour lesquels elle sollicite une aide financière municipale :

- l'intervention en classes maternelles lors du dernier trimestre 2015, avec pour objectif une approche ludique du handball (cet événement se rapproche de la volonté du club de créer cette année une section baby-hand pour les enfants de 3 à 6 ans) ;
- l'animation au sein de résidences pour personnes âgées pendant le premier trimestre 2016, avec proposition de jeux de ballons et d'exercices de relaxation ;
- le regroupement des enfants de classe maternelle avec les personnes âgées, pour partager des jeux en commun, ainsi qu'un goûter convivial ;
- lors du deuxième trimestre 2015, l'intégration progressive de personnes à mobilité réduite avec les joueurs valides du club, dans une logique handisport (les joueurs valides seront placés dans des fauteuils roulants pour évoluer en situation d'handicap).

L'organisation de ces événements génère des dépenses, notamment pour l'intervention d'éducateurs spécialisés, la location de minibus, la location de fauteuils roulants, ou encore l'achat de petit matériel et de nourriture.

Je vous propose qu'une subvention de 3 000 € soit allouée à l'Association «Lyon 5 Handball» pour l'organisation de ces événements à destination de publics spécifiques.

Par délibération n° 2015/827 du 19 janvier 2015, une subvention de 2 500 € lui a été allouée au titre de la saison 2014-2015.

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 000 € est allouée à l'Association « Lyon 5 Handball» pour l'organisation d'événements à destination de publics spécifiques.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 415, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT